NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

LES RESULTATS DE L'ALLIANCE CLÉRICO-SOCIALISTE de Sin-le-Noble

Pour servir les rancunes des réactionnaires les chefs du parti socialiste renient leur programme

L'attitude des socialistes de Sin-le-Noble, au cours des dernières élections municipales, ne lut pas sans indiguer tous les républicains sincères.

Leur indignation fut d'autant plus vive que ces socialistes ne cessèrent jamais — avant le cinq mai dernier ! — de protester de leur républicanisme.

Socialistes, sans doute, disaient-ils, mais républicains d'abord. Et quand leurs chefs brigguaient des mandats, ils faisaient suivre leurs noms de l'étiquette : républicain-socialiste. Dans leurs professions de foi, ils se manquaient pas de préciser et d'insister. Ils allaient même jusqu'à incriminer les candidats républicains, jusqu'à leur reprocher leur modération — une modération qui n'était d'ailleurs que de la pondération.

Et d'aucuns croyaient à leur sincérité. Mais vinrent les élections municipales. On dut alors se rendre à l'évidence. Ces intransigeants, ces purs n'étaient que de pauvres bonshommes en mal de mandats. Ce qu'ils voulaient, c'était être élus — élus, à n'importe quel prix. Ils firent bon marché de leurs fières déclarations de jadis, que certains avaient prises au sérieux et où il ne fallait voir que bluff et chiqué.

Il est à peine utile de rappeler dans quelles circonstances ils conclurent avec les réactionnaires une alliance que leurs anciens amis devaient qualifier d'immorale et de honteuse. Sous prétexte de R. P., ils acceptèrent la concorde des cléricaux pour barrer la route aux républicains. Et si nous disons : sous prétexte de R. P., c'est que la R. P. ne saurait être mise en cause et n'a rien à voir avec les compromissions qu'accomplirent sans hésiter les socialistes.

Il fut cependant entendu que les représentants des deux partis demeureraient fidèles à leur programme. Mais à restait à savoir si les socialistes, capables de s'allier aux « calotins », qu'ils vilipendaient la veille, s'en tiendraient à cette première.... infraction aux principes de leur parti.

Les pessimistes disaient : « Vous verrez qu'ils feront au Conseil le jeu des réactionnaires. Ils ne sont plus libres. Le baron Boisnomet et ses amis les tiennent. Ils les tiennent bien. »

OU INTERVIENT LE COADJUTEUR DE CAMBRAI

Seuls les esprits superficiels s'étonneront de trouver M. Delemaire, mêlé à une affaire qui n'intéresse que les socialistes et les réactionnaires de Sin-le-Noble. Car le coadjuteur de Cambrai voit tout, sait tout, est partout. Et quand par hasard il est absent, ses mandements suppléent à son absence. Cet ecclésiastique vaniteux, et turbulent ne manque jamais une occasion d'exercer son despotisme et d'imposer son joug.

L'administration municipale de Sin-le-Noble avait — on s'en souvient — manifesté récemment l'intention d'acquérir « par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique », les anciens immeubles de la Sainte-Union, où elle compte loger les élèves des écoles.

Au cours d'une première réunion du Conseil, les réactionnaires avaient, comme c'était leur droit, combattu ce projet. Et l'on avait remarqué, non sans surprise, que M. Fouceut, chef de la minorité socialiste et ses amis, abondaient dans leur sens. Il avait été convenu que le Conseil se prononcerait ultérieurement.

Or, le lendemain, les conseillers recevaient l'avis suivant, que nous nous garderons bien de commenter :

EXTRAIT DU MANDEMENT DE CARÊME 1912

Article 7. De la défense catholique

« Excommunication contre les détenteurs de biens d'église et de congrégations

« Nous rappelons aux fidèles que nul ne peut, sans faute mortelle et sans tomber sous le coup de l'excommunication, acheter ou louer, pour son usage personnel, un bien meublé ou immeuble d'évêché, de fabrique ou de communauté.

« Si quelqu'un croyait avoir des raisons graves d'acheter ou de louer un tel bien, ou même d'en continuer la location il ne pourrait le faire en sûreté de conscience qu'avec l'autorisation du Supérieur Pontife : en du l'Archevêque, son délégué.

« En cas d'aliénation, une compensation est toujours imposée. Quand le bien en question était grevé de charges pieuses, cette compensation est affectée à leur acquittement.

« Signé : François, coadjuteur de Mgr. l'Archevêque de Cambrai. »

Suivait le Post Scriptum que voici :

« Il est évident que tout conseiller, représentant de la commune, qui vote l'achat d'un bien de congrégations, se trouve dans la même situation que celui qui achète pour son usage personnel et que de ce fait, il tombe sous le coup de l'excommunication.

« Dans le cas présent, c'est la Supérieure générale de la Congrégation qui peut autoriser l'achat de la maison qui appartient à son Ordre. »

CONTRE LES RÉPUBLICAINS

M. Paul Fouceut et ses amis du parti socialiste regarderont-ils ce papier et la menace d'excommunication proférée par le coadjuteur de Cambrai leurs inspire-t-elle une sainte terreur ?

Ce n'est pas impossible et peut-être les leroutes militants de Sin-le-Noble se diriger-ont-ils bientôt, non plus en protestataires, mais en pénitents repentis vers l'église où ils révèlent, il y a quatre ans, d'installer leurs poules et leurs lapins.

Toujours est-il qu'ils se livrèrent à des efforts inouïs pour faire avorter le projet de la municipalité — le projet dénoncé comme impie par M. Delamaire.

Ils lirent la grimace lorsqu'un des conseillers républicains déclara que chacun des membres du conseil *devait émettre publiquement son avis, se conformer au programme de son parti ou n'en tenir pas compte.*

Ils ne s'étonnèrent pas à cette demande de scrutin public et nourrissaient l'espoir de rejeter toute responsabilité dans le cas où le projet de la municipalité serait repoussé.

Plutôt que de déplaire à leurs bons amis les cléricaux, ils préféreront toutefois renoncer au programme de leur parti.

Encore cet euphémisme est-il beaucoup trop indulgent et le renoncement des socialistes constitue-t-il à proprement parler, un reniement.

Ces messieurs ont donc achevé de se perdre, quelques-uns de leurs camarades diraient : de se déshonorer.

Mais ils ne sont pas à plaindre : le sympathie, nous n'osons dire l'estime, des journaux réactionnaires, de l' « Echo Dourésien » et de « La Dépêche », qui enregistrent complaisamment leurs exploits, leur est acquise. Ils en font pas voler.

Paul-T. PELLEAU.

DANS L'ARMÉE

La prochaine promotion

L' « Echo de Paris » annonce que la prochaine promotion de l'état-major général, qui paraîtra vers le 25 juin, comprendra, sauf les départs imprévus, 4 généraux de division, 16 généraux de brigade, 1 intendant militaire et 1 médecin-inspecteur.

En raison de la mise en disponibilité des généraux de division et de brigade, six postes avant leur passage dans la réserve, les postes suivants deviennent vacants : 22e division d'infanterie, à Vannes ; 23e division d'infanterie, à Angoulême ; 24e division d'infanterie, à Périgueux ; 32e division d'infanterie, à Perpignan, 1re brigade d'infanterie, à Lille ; 50e brigade d'infanterie, à Aurillac ; 9e brigade de cavalerie, à Nioré ; le gouvernement militaire à Maubeuge ; le directeur de l'intendance du 14e corps, à Nantes.

Par contre, le ministère semble résolu à maintenir les commandants de corps d'armée de sa leur poste, jusqu'à leur limite d'âge. En conséquence, les commandements des 18e et 19e corps ne seront vacants qu'en octobre et le 5e corps, ainsi que le gouvernement militaire de Paris, seulement en décembre.

A LA SOCIÉTÉ des Agriculteurs du Nord

La réunion

Les membres de la Société des Agriculteurs du Nord se sont réunis hier matin, à onze heures, au restaurant Divoir, sous la présidence de M. Pierre Debuchy.

Le bureau était représenté par MM. Auguste Potié, sénateur du Nord, ancien président ; Emile Duwiens, député du Nord ; Alfred Le Roy, député du Nord ; Victorien Castiaux ; Louis Maurice ; Félix Maeyre ; Henri Malles ; Pierre Dondon ; Louis Merchier ; Georges Macaras ; M. J.-B. Bonduel, président honoraire ; son fils, M. Alfred Bonduel, secrétaire archiviste ; M. Jules Ladon, ancien président.

Assistaient également à la séance, MM. Hayez, sénateur du Nord ; Mélanisia, conseiller général ; Ernest Macaras, ancien président de la Société.

Après la réception de vingt-cinq nouveaux membres, M. Debuchy donne la parole à M. Merchier, pour la mise aux voix des conclusions de la Commission spéciale en vue de l'étude de la revision des articles 419 et 420 du Code pénal, contre les accapareurs.

CONTRE L'ACCAPAREMENT

M. Merchier rappelle sa communication de la dernière séance et soumet à l'assemblée les conclusions de la Commission spéciale. Le premier article est ainsi conçu : « La Société des Agriculteurs du Nord, convaincue qu'il importe plus que jamais, dans l'intérêt de la production honnête, de donner aux articles 419 et 420 du Code pénal une élasticité suffisante pour permettre la répression, de l'accaparement, sans empêcher la fonctionnement des syndicats de défense », émet le vœu, quant à l'article 419, 1° « Que soit considéré et puni des peines prévues au paragraphe 1er du dit article, le fait d'avoir individuellement ou collectivement, par voie d'achat, de refus de vente, ou par tout autre procédé quelconque, des quantités d'une marchandise dans une proportion incompatible avec les exigences de la consommation normale du pays, et d'avoir ainsi produit des variations de cours, différentes de celles qu'aurait déterminées la concurrence naturelle et libre du commerce ».

Ce premier article est adopté à l'unanimité.

2° La Société demande qu'il soit ajouté en dit article :

« Que le fait, pour une Société de s'être livrée à des manœuvres de même nature, soit une cause légale de dissolution, et que, comme dans les cas de distribution de dividendes fictifs, les administrateurs seront déclarés : 1° Personnellement et pénalement responsables ; 2° Passibles des peines encourues par ceux qui se sont livrés à des spéculations illicites, qu'à titre accessoire ils seront déclarés déchus, pendant dix ans, du droit d'appartenir, comme administrateurs ou comme gérants d'aucune société anonyme ».

Ce deuxième article est également adopté à l'unanimité.

M. Merchier expose le 3e paragraphe de l'article 420 et propose que le paragraphe 1er du dit article soit modifié de la façon suivante :

« La peine sera d'un emprisonnement de deux mois au moins, de deux ans au plus, et d'une amende de 1.000 à 20.000 francs, si ces manœuvres ont été pratiquées sur des marchandises utilisées dans l'alimentation humaine, la nourriture du bétail, l'engraissement de la terre, la chauffage, la production de la force motrice ».

M. Merchier propose, en outre, que le paragraphe II soit supprimé purement et simplement, la surveillance de la haute police ayant disparu de nos lois, et l'interdiction de séjour qui l'a remplacée, ne se comprenant guère dans le cas de spéculations illicites.

Tous ces articles sont votés à l'unanimité.

En conséquence, les conclusions de la Commission, dont M. Merchier est le rapporteur, seront soumises aux Pouvoirs Publics.

Après avoir remercié M. Merchier du rapport qui a obtenu l'adhésion de tous les Membres présents, M. le Président donne la parole à M. Warin, pour la lecture du rapport sur

LES SYNDICATS D'ÉLEVAGE

La Société des Agriculteurs émet alors le vœu que le Conseil Général du Nord, tenant compte des prescriptions du décret du 8 mars 1912, inscrive au budget départemental des crédits destinés à subventionner les syndicats d'élevage, qui pourraient se créer dans le département.

INDUSTRIE ET CULTURE

M. Debuchy entretient ensuite l'assemblée des démarches qu'il lui amené à faire auprès de M. Millerand, ministre de la Guerre, pour protéger, au sous des milieux agricoles, contre le projet consistant à remplacer par les tissus de coton les tissus de lin, actuellement employés pour la confection des vêtements de treillis.

Le Ministre de la Guerre a informé M. Debuchy qu'il avait décidé de surseoir, jusqu'à nouvel ordre, au changement prévu.

M. Debuchy remercie M. Léon Frémaux, président de la Chambre de Commerce d'Armentières, qui, dans un but commun, a bien voulu joindre les efforts de l'industrie à ceux de l'Agriculture.

Ces dernière mots sont longuement applaudis.

M. Léon Frémaux prend à son tour la parole et remercie M. Debuchy de son bienvenu. Il ne doute pas qu'un effort commun arrivera sous peu à produire le résultat désiré.

M. Auguste Potié soutient les assertions précédentes et se réjouit de voir la représentant d'une puissante industrie se trouver d'accord avec le parti agricole.

L'ECOLE DES INDUSTRIES AGRICOLES DE DOUAI

M. Debuchy, après avoir remercié MM. Auguste Potié et Frémaux, donne la parole à M. Hayez, sénateur du Nord, qui demande à le Société d'user de son influence pour empêcher le déplacement de l'Ecole des Industries Agricoles de Douai.

M. Hayez fait remarquer que ce déplacement est déjà envisagé au Ministère de l'Agriculture, et que si on transférait l'école, comme il en est question, soit à Grignon, soit dans une autre Ecole gouvernementale, cela constituerait un non-sens, car aucune région ne pourrait offrir les avantages qu'offre le département du Nord, pour combiner l'enseignement agricole et industriel.

M. Auguste Potié appuie l'opinion de M. Hayez, et s'élève contre le principe de recrutement d'élèves à l'Ecole de Douai. « Il réunissant, dit-il, les deux Ecoles de Wasquehal et de Douai qui enseignent l'enseignement agricole et industriel, nous arriverons, dans notre pays du Nord, à un résultat merveilleux ».

M. Debuchy remercie les deux orateurs et consulte l'Assemblée sur la suite qu'il y a lieu de donner à leurs observations.

Les propositions de MM. Hayez et Potié sont adoptées.

Une délégation, accompagnée de M. le Préfet du Nord, se rendra, le vendredi 14 juin, au Ministère de l'Agriculture, pour obtenir de M. Pams qu'il surseoie jusqu'à nouvel ordre, aux mesures envisagées, en ce qui concerne l'Ecole de Douai. En outre, une commission d'étude produira un projet dans le plus bref délai possible, afin d'arriver à un bon résultat.

LA PROTECTION DE LA BETTERAVE

La parole est ensuite donnée à M. Hector Simon, qui demande que la Société agisse auprès des Pouvoirs Publics, afin d'exiger la suppression de « Fusain d'Europe », qui donne aux insectes détruisant le betterave.

Cette proposition est renvoyée à l'examen du Bureau.

LES CONCOURS AGRICOLES

M. Alix Chestom s'élève contre le système actuel des concours agricoles, qui, en maintes circonstances, ne donne que des déceptions aux éleveurs du Nord.

M. Auguste Potié intervient à nouveau. Il croit que les griefs soulevés doivent être suivis d'effet, et invite, en conséquence, les intéressés à se fournir de preuves, afin de faire cesser des procédés indignes. Il s'engage, quand il aura les preuves voulues, à intervenir d'une façon vigoureuse, pour la cessation de tels abus.

L'Assemblée se range à l'avis de M. Auguste Potié, et M. Debuchy remercie les deux derniers orateurs de l'intéressante discussion qu'ils ont soulevée.

La séance est levée à midi et demi.

LE BANQUET

M. Trépont, préfet du Nord et président d'honneur de la Société, est arrivé, accompagné de son distingué chef de cabinet, M. Aussoresse, pour présider le banquet.

A ses côtés étaient MM. Debuchy, président de la société ; Auguste Potié, sénateur du Nord ; Emile Duwiens, député du Nord ; Hayez, sénateur du Nord ; Le Roy, député du Nord ; Léon Cleeys, ancien sénateur ; Bonduel, président honoraire de la société ; Jules Ladon, ancien président ; Wennesre, vice-président ; E. Macaras, ancien président ; Charles Desprez, vice-président ; Cambrassier, vice-président ; Aussoresse, chef de cabinet du Préfet du Nord ; Mlle. Dorcomaux et Vanhaten, chefs de division à la préfecture ; Monsarrat, vétérinaire départemental en chef ; Léon Frémaux, président de la Chambre de Commerce d'Armentières ; Mercier, juge de paix ; MM. Dubouchard, secrétaire général de la Société des Agriculteurs du Nord ; Pierre Dordin, brasseur ; Maurice Dubbadie, secrétaire ; Melanisia, etc...

A l'heure des toasts, M. Debuchy prend la première la parole et prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« C'est avec plaisir que je salue aujourd'hui notre président d'honneur, M. le Préfet.

« Monsieur le Préfet, il y a quelque six mois, vous nous avez promis d'assister souvent à nos séances, peut-être que votre aménagement dans le Nord, les soucis de revision que vous avez tenu à prendre personnellement vous ont beaucoup occupé. Je vous excuserai donc volontiers.

« Néanmoins, je veux saisir de l'empressement constant que vous mettez à transmettre aux différents ministères nos revendications légitimes et je sais pouvoir interpréter les sentiments de tous en vous exprimant la reconnaissance de la Société des Agriculteurs du Nord tout entière.

« Il m'est agréable de saluer aussi la présence parmi nous de M. Aussoresse, le chef de cabinet de M. le Préfet. Je sais que les portes de son cabinet nous sont toujours grandes ouvertes et que l'accueil aimable qu'il nous réserve n'a d'égal que sa parfaite courtoisie.

« L'intérêt que nous témoignent nos représentants au Sénat et à la Chambre par leur présence parmi nous me fait un devoir de les remercier de s'occuper de notre grande cause et de soutenir si énergiquement nos revendications.

« Je témoigne en particulier ma gratitude à notre ami le sénateur Potié, qui a pris à cœur la question des lins si intéressante pour notre région et dont j'ai, tout à l'heure, parlé devant l'assemblée ; c'est l'argumentation que j'ai développée devant M. le Ministre de la guerre, lequel, dans sa réponse nous annonçant qu'il avait ajourné les essais en tissu de coton donne aux Chambre de Commerce et à l'industrie linière, le temps de faire la preuve que les tissus de lin, tout en pouvant rivaliser comme prix avec les tissus de coton, assurent une solidité plus grande et une durée plus longue, tout en étant plus hygiéniques.

« Messieurs, j'ai terminé. Je lève mon verre à notre président d'honneur, M. Trépont et à l'espoir de le posséder plus souvent.

« A M. Aussoresse, son distingué chef de cabinet, à ses amis les sénateurs et députés, dont le concours nous est toujours acquis et puisque les circonstances nous font posséder ici le représentant autorisé du Gouvernement de la République, je veux, sans faire de politique, boire aux membres de notre conseil d'administration qui ont eu du succès aux élections communales dernières ;

« Aux maires anciens de puis si longtemps sur la brèche ;

« Aux maires nouveaux,

« A l'agriculture qui est le pivot des affaires ;

« Et à la prospérité de notre grande association. »

M. le Préfet se lève à son tour, et après avoir remercié M. Debuchy de ses bienveillantes paroles, déclare qu'il porte le plus grand intérêt à l'agriculture et à l'industrie, qui font la richesse de son département.

Il boit ensuite à la prospérité de la Société des Agriculteurs du Nord, et adresse ses félicitations aux membres de la société nouvellement élus maires.

Quelques paroles d'encouragement, de remerciements et de félicitations furent ensuite prononcées par MM. Auguste Potié, Hayez, Bonduel et Léon Frémaux.

Pour sauver la betterave

La Chambre consultative d'Agriculture de l'arrondissement de Douai dans sa dernière séance a émis le vœu suivant :

« La Chambre,

« Considérant les ravages causés par le « puceron de la betterave » dans les récoltes en 1911 ;

« Vu la rapport de M. Malaquin, professeur à la Faculté des Sciences de Lille, dont M. Hector Simon, président du Syndicat des Producteurs de graines de betteraves de France, donne lecture ;

« Emet le vœu suivant :

« 1° Que pour détruire efficacement le « puceron de la betterave » (Aphis évonymi), le ministère de l'Agriculture par application de la loi du 24 décembre 1889, ordonne la destruction totale, en France, de l'arbuste dénommé « Fusain d'Europe » (évonymus européus), refuge hivernal du susdit puceron ;

2° Que pour faciliter à ceux qui [illegible] de la « Fusain d'Europe » [illegible] dans les familles, dans les [illegible] et en permanence dans toutes les [illegible] et dans [illegible] de France, ce qui facilitera [illegible] de l'arbuste « Fusain d'Europe » et par conséquent [illegible] ».

L'accident de Lysel

Mercredi matin, est été célébrée, au milieu d'une assistance considérable, les funérailles du jeune Raymond Spelers, qui fut tué dimanche soir par une automobile, dans les circonstances que nous avons relatées.

Carnet du Lecteur

MARIAGE

A Arras. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Elise Segaud, fille de M. Emile Segaud, libraire, ancien président du Tribunal de Commerce d'Arras, et de Mme, avec M. Emile Segaud, ingénieur civil des Mines.

La bénédiction sera donnée dans le temple de l'Eglise Réformée évangélique d'Arras, lundi 10 juin, à onze heures et demie.

Nous sommes heureux de présenter aux futurs époux, ainsi qu'à leur famille, avec nos plus cordiales félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur.

LILLE

Pour la famille Labbé

Nous avons reçu pour Mme Labbé et ses trois petits bébés, qui ont dû quitter leur logement dans les conditions que l'on sait :

De M. Vincent Cousin, de Comines, 10 fr.; de M. Schaerb, changeur à Lille, 5 fr.; de M. René Potier, propriétaire du Café de la Paix, 5 fr.; de M. Renault, propriétaire de la Taverne Viennoise, 5 fr.; de M. Carron, chef du service de la publicité au « Progrès du Nord », 5 fr ; d'un Anonyme, 2 fr.; de plus, les typographes, ciseurs et rotativistes de l'équipe du journal le « Progrès du Nord » ont spontanément fait ce matin une collecte qui a produit 10 francs, somme que Mme Labbé a accueillie hier matin avec reconnaissance.

***

Ajoutons que le chiffre des souscriptions données à Mme Labbé, qui a été publié hier, est encore supérieur à la réalité. En effet, Mme Labbé ne touche du département que 68 fr. 25 tous les trois mois, et ses trois enfants une somme égale, soit, au total 136 fr. 50 par trimestre ou 45 fr. 50 par mois.

Grandeur et décadence DU « BARON » DE LA PLACE

Gaston Hautesseille, dit le Baron de la Place, n'importunera plus les passants par son éternelle requête : « Y a pas un p'tit sou, aujourd'hui ? » Ce singulier personnage qui étonnait les étrangers par son bizarre accoutrement et ses gestes de fou, a été mis en observation à l'Hôpital Saint-Sauveur, pour folie, un docteur l'ayant reconnu atteint de la manie des grandeurs et d'érotisme.

DANGER DES MAUVAIS SAVONS

C'est aller au devant d'une infection certaine que de se laver avec des savons de mauvaises qualités, lesquels à la peau irritées ou fendillée. Le Savon Cadum, préparé avec des ingrédients détersifs d'une pureté absolue et possédant les propriétés efficaces du Cadum, le tamisar remède de la peau, est le savon tout indiqué pour désarmer et guérir les affections cutanées. Il prévient toute infection, en nettoyant et en adoucissant l'épiderme, il devient absolument indispensable pour la toilette et le bain. 7325

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service du Génie

Le Service du Génie de la Place de Lille doit faire procéder en 1912, aux travaux d'installation de fosses profondes, dans les puits du fort de Shinghin.

Ces travaux feront l'objet d'un marché de gré à gré à forfait par concours restreint.

Les personnes qui désireraient participer à ce concours devront adresser leur demande, avec une liste de références, avant le 17 juin 1912, à M. le Chef du Génie à Lille, qui leur fera parvenir ensuite le programme du concours.

Je ne fume que le NIL

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

La guerre Italo-Turque

46 millions à la Turquie

Milan, 5 juin.

Le « Courrier de Sole » assure que la Turquie a trouvé 46 millions de francs pour couvrir les frais de guerre.

Le journal demande qui a fourni à la Turquie une pareille somme, et il ajoute que cette nouvelle action viole la neutralité.

Selon une autre information, l'argent a été donné par les banquiers allemands.

Rome, 5 juin.

Le Comité central socialiste organise une réunion contre la guerre ; le Comité avait proposé d'inviter à cette réunion les socialistes turcs, mais après une vive discussion, la proposition a été suspendue.

Le groupe radical et radical-socialiste DE LA CHAMBRE

Paris, 4 juin.

La commission chargée d'élaborer le règlement de l'union des députés adhérents au parti radical et radical socialiste s'est réunie cette après-midi, à la Chambre.

Elle s'est immédiatement mise d'accord sur le projet qui sera soumis à une réunion plénière convoquée pour le mardi 11 juin.

Au groupe radical-socialiste

Paris, 5 juin.

Le groupe radical-socialiste s'est réuni cette après-midi sous la présidence de M. Renoult ; le président a indiqué au groupe qu'il a formellement approuvé, les conditions dans lesquelles il a cru devoir retirer sa candidature à la présidence de la Chambre, en l'absence d'un résultat positif, à la réunion plénière des gauches.

Le groupe a chargé M. René Renoult de prendre la parole en son nom au banquet qui aura lieu dimanche prochain sous la présidence de M. Emile Combes.

Après un échange d'observations auxquel ont pris part MM. Malvy, Jean Durand, Bénazet, Séguenot, Pichavant et René Renoult, le groupe a chargé une commission de recherches les moyens d'aboutir avant les élections prochaines au vote de la réforme réseau et notamment de faire fonctionner à partir de 1er janvier 1914, le dégrèvement foncier.

M. Thalamas a indiqué au groupe les conditions dans lesquelles la fête de Jeanne d'Arc, pourrait conserver le caractère national et excluait d'une manifestation religieuse.

Enfin le groupe a proposé de se réunir aussitôt que le projet de réforme électorale sera déposé, ajournant jusqu'à ce moment toute décision.

UN DRAME DE FAMILLE A MARSEILLE

Marseille, 5 juin.

Un terrible drame de la folie alcoolique s'est déroulé en matin rue Duveau, 34.

Le 3e étage de cet immeuble est occupé par le docteur Caneppa, quarante-trois ans, sa femme et leurs trois enfants. Depuis quelque temps, Caneppa travaillait peu et s'abrutissait à la boisson. Ces jours, il avait eu régulièrement un accès de fièvre chaude.

Ce matin, vers quatre heures et demie, Caneppa se leva, s'armait d'un stylet et en porta un coup à sa femme, qui fut atteinte au cœur droit. La malheure ne eut la force de se relever, de se débattre et d'appeler au secours. Dans cette lutte, elle fut atteinte d'une nouveau coup de poignard dans la région dorsale et blessée à la main droite.

Caneppa, croyant l'avoir tuée, s'arma d'un revolver, et pénétra dans la chambre où reposaient ses trois fillettes. Il leur tira à chacune un coup de revolver. Il se fit ensuite sauter la cervelle.

Une des fillettes, Yvonne, âgée de quatre ans, est morte ; sa sœur Alexandrine, âgée de six ans et demi, est dans un état désespéré.

La troisième fillette, âgée de cinquante jours, expire peu après le drame.

AU MAROC

Le voyage de Moulay-Hafid à Rabat

Paris, 5 juin.

Le général Lyautey a fait savoir aujourd'hui par un télégramme au ministère des affaires étrangères, qu'en raison des nouvelles rassurantes parvenues à Fez, au sujet de la situation dans la région de Mekmnes et de Rabat, le départ du sultan a été fixé au 6 juin.

Moulay Hafid voyagera avec M. Regnault jusque Sidi-Guedid, il arrivera à Rabat le 12 ou 13 juin, accompagné par le commandant Simon, ainsi que par M. Henri Martin, attaché d'ambassade.

Le général Gouraud

Paris, 5 juin.

Par décision ministérielle du 5 juin, M. le général de brigade Gouraud, nouvellement nommé, a été maintenu au Maroc.

LES HIAINA DEMANDENT L'AMAN

Fez, 5 juin.

Les Hiaina, qui, avec les Djebalia, participaient au mouvement dirigé contre Fez, ont demandé à quelles conditions l'aman pourrait leur être accordé.

Un contingent des Djebalia s'est retiré à quarante kilomètres de Fez, dans la direction de l'est, il attend les événements. Il a écrit aux Hiaina pour leur reprocher leur méfait.

On ne croit pas que le mouvement recommence.

APRÈS LES ÉLECTIONS en Belgique

LA GRÈVE

Bruxelles, 5 juin.

La décision de suspendre la grève qui a été prise par le Conseil général du Parti socialiste, fut l'objet de nombreux commentaires dans les milieux ouvriers et on craint que plusieurs groupes d'ouvriers du Hainaut ne la n'acceptent pas.

Les victimes des troubles

Bruxelles, 5 juin.

Deux des personnes blessées à Bruges et à Verviers, dans les échauffourées d'hier, ont succombé.

Bruxelles, 5 juin.

Les obsèques des victimes de l'échauffourée de Liège auront lieu jeudi, en présence des parents seulement.

Le Bourgmestre a décidé ainsi, en commun accord avec les parents des victimes, afin d'éviter des manifestations pendant les obsèques.

Il paraît qu'une quarantaine de témoins ont déclaré au parquet de Liège que les gendarmes avaient tiré sans sommation.

Bruxelles, 5 juin.

D'après l' « Etoile Belge », le bruit court que de nombreux agents provocateurs ont découvert un ce moment à Liège.

L'impôt sur le Revenu

Paris, 5 juin.

La Commission sénatorale de l'impôt sur le revenu s'est réunie sous la présidence de M. Poirrier.

La commission a continué l'examen de l'avant-projet préparé par son rapporteur, M. Aimond. Elle a entendu celui proposé par M. Tourot ; elle se réserve d'entendre le ministre des finances pour confirmer les dispositions qu'il avait précédemment adoptées en ce qui concerne l'évaluation de la propriété bâtie et non bâtie.

LILLE

Voleurs pincés

Le cambrioleur de la rue Jean-Jacques-Rousseau

Nous avons signalé, il y a quelques jours, le cambriolage commis chez M. Gadenne, maréchal de « frites », rue Jean-Jacques-Rousseau, un coffret en ce renfermant diverses valeurs et de nombreux bijoux, fut dérobé par le cambrioleur que la police vient de retrouver. Le soir même du cambriolage le coffret était retrouvé rue de Tournai, et d'un autre côté, la police apprenait qu'une blonde avec chaton rougeoyant des cheveux ondoyant dans le coffret avait été laissée en gage dans un cabaret par un ancien domestique de M. Gadenne, Edouard Sommerys, 26 ans, cocher. Celui-ci fut découvert dans un garni qu'il occupait rue des Vieux-Marchés-aux-Moutons. Malgré les preuves accablantes, il prétexte de son innocence, mais il fut néanmoins déféré au Parquet. Une perquisition infructueuse a été faite chez sa maîtresse habitant Roubaix.

Un vol d'église

Marcredi matin, vers 4 heures, des agents qui pincé au moment où il manqué de sortir de l'église Saint-Maurice, Léon Dedlandre, 18 ans, peigneur, rue d'Ocan, à Roubaix. Il fut trouvé porteur de soixante-sept centimes qu'il avait dérobés dans un tronc ; il a avoué qu'il s'était laissé enfermer dans l'église mardi soir parce qu'il ne savait où aller coucher. Il a été déféré au Parquet.

Un attelage subtilisé

Marcel Daurier, dit Rambouis, 19 ans, charbonnier, rue Saint-Eloi, à Mons-en-Barœul, est un joyeux drôle qui ne réfléchit pas toujours aux conséquences de ses larcins ; c'est ainsi qu'il s'y dérobé, mardi après-midi, par plaisanterie, l'attelage de M. Germain, laitier, rue de Flers. Il fut retrouvé, abominablement ivre, rue du Pressoirs, au cours de la nuit de mardi à mercredi, et emprisonné par deux agents. M. Germain ayant pas porté plainte, Rambouis a été remis en liberté.

DANS LA POLICE

Hier soir, les gradés et les agents de sûreté du 2e arrondissement ont témoigné à M. Villon, leur vive sympathie à l'occasion de son départ. Après une allocution sympathique de M. Morlecq, secrétaire du Tribunal de Simple police, qui fut pendant de longues années secrétaire de M. Villon, un bronze d'art lui offert au magistrat qui exprimait avec émotion toute sa reconnaissance pour cette délicate manifestation de sympathie.

REMORDS TARDIFS

Marcel Pauthier, 22 ans, garçon de restaurant tenu par M. Graef, rue Lamartine à Paris lui vous hier soir se constituer prisonnier, après avoir dilapidé à Bruxelles une somme de trois cents francs qu'il avait dérobée à son patron le 29 mai.

SOYEZ BONS POUR LES ANIMAUX

Sur la réquisition d'un membre de la S. P. A. le sous-brigadier Villon a dressé contravention pour infractions à l'acuité prédicinal sur l'étalage des chiens, à M. Emile Bétain habitant place Simon-Vollant, qui se faisait traîner dans une charrette attelée des deux chiens — couchés dans le bac, au moment où le prénommé était dessus.

CONCERT MILITAIRE

Voici le programme du concert qui sera donné par la Fanfare du 28e bataillon de chasseurs à pied, le jeudi 6 juin 1912, de 3 à 4 heures, au Jardin Vauban :

1. Les Gaets, allegro, Allier. — 2. Tout Souvenir-le, valse, Turina. — 3. Les Fleurettes, polka, Allier. — 4. Hommage aux Dames, Gouvert. — 5. Américan, ragtime, Fleurmont. — 6. Aïda, pas redoublé, Verdi.